

Info carte Vitale



Si vous êtes détenteur d'une carte Vitale émise en 1999 (date figurant sur le recto de votre carte), nous vous informons que celle-ci est susceptible, en raison de l'obsolescence normale de la puce qu'elle contient, de présenter des dysfonctionnements la rendant inutilisable.

Aussi, afin de prévenir tout risque, vous pouvez demander par anticipation la fabrication d'une nouvelle carte Vitale avec photo (carte Vitale 2).

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Par courriel : contact@ccas-ratp.fr
- Par courrier :
CCAS RATP
Cartes vitales 1999
30 rue Championnet
LAC CG01 - CH34
75887 PARIS Cedex 18
- Par téléphone : 01 58 76 03 34.

Nous attirons votre attention sur le fait que le délai entre votre demande de renouvellement et la réception de votre nouvelle carte est approximativement de 40 jours.

Pendant cette période vous pourrez continuer à utiliser votre carte Vitale 1999 à condition qu'aucune mise à jour n'y soit effectuée, ce qui la rendrait inactive.

Il est donc important que vous le signaliez aux professionnels de santé auxquels vous présenterez votre carte (particulièrement les pharmaciens).

Information pratique

Les cartes Vitale 2 intégrant une photo d'identité, vous pouvez dès à présent en préparer une ainsi que la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (côté photo uniquement). Ces documents vous seront demandés lorsque vous recevrez à votre domicile le formulaire de renouvellement. Si vous ne pouvez pas fournir ces éléments indispensables à la fabrication de votre nouvelle carte, merci de nous en informer avant de renvoyer le formulaire.